



## restauration rapide creation d'entreprise

Par **guerra**, le **07/01/2012** à **14:54**

bonjour, voila mon probleme j'ai reservé un local dans une futur galerie commercial , je suis donc passé chez le notaire avec le gerant de cette galerie . pour signer la reservation ( pas de porte) j'ai versé la somme de 7300euros , et d'apres le gerant la remise des clés sera prevu le premier trimestre 2012 . nous sommes le 10 janvier 2012 et rien n'ai commencé . j'ai donc appelé le gerant pour avoir des informations a ce sujet . il m'a informer que pour l'instant le maire de la commune ne veux pas signé a cause de l'importance de la surfaces du terrain 1300m2 . monsieur le maire veux reduire cette surface a 1000m2 .pour l'intant rien de tres grave ,mais il ne veux pas non plus de doublons pas de futur pizzeria (restauration rapide ) alors le gerant m'a tout simplement dit qu'il fallait faire un courrier au maire lui expliquant que j'attendais ce local car je suis au chomage et surtout ne pas lui dire que c'est pour une futur pizzeria . j'ai trouvé ça bizarre !! pouvez vous me renseigner ace sujet quelle est le risque d'ouvrir une pizzeria alors que le maire si oppose . je suis un peux perdu car j'ai investi quand meme dans du materiels merci de repondre a mon probleme ..